



Liste de vérification de l'accessibilité des terrains de jeu de Para NB – Sport et loisirs

Para NB – Sport et loisirs a conçu la présente liste de vérification afin de fournir des lignes directrices aux organismes et travailleurs en loisirs du Nouveau-Brunswick en vue de la création de terrains de jeu inclusifs à l'intention de tous les enfants, avec ou sans handicap, dans les écoles, parcs, centres de la petite enfance, installations de loisirs privées et autres lieux publics. Les aires de jeu inclusives favorisent l'intégration sociale et, par le jeu, permettent d'améliorer la condition physique, de renforcer les capacités, de résoudre des problèmes, d'établir des objectifs, de s'exercer à communiquer et de nouer des liens d'amitié. En suivant les suggestions applicables aux catégories ci-après, on contribue à supprimer les obstacles, offrir du soutien et accroître les possibilités pour chacun de jouer et d'apprendre ensemble, peu importe ses capacités.

Collectivité : _____ Nom des installations : _____

Espaces accessibles intégrant tous les types de jeux

Jeux créatifs et cognitifs – Favorisent la réflexion, la manipulation ou la résolution de problèmes.

Jeux sociaux – Favorisent les interactions entre les enfants.

Jeux physiques – Donnent des possibilités de grimper, glisser, se balancer, courir et chevaucher de l'équipement.

Jeux calmes – Donnent des possibilités de se percher sur de l'équipement, de se cacher ou de jouer seul.

Veillez faire un « X » dans les cases applicables afin d'indiquer les options en matière d'accessibilité disponibles dans les installations évaluées.

Stationnement et affichage

Les places de stationnement accessibles et désignées sont identifiées à l'aide du Symbole d'accès universel, qui est peint au sol et représenté sur une pancarte.	
Les entrées accessibles sont identifiées à l'aide d'une pancarte montrant le Symbole d'accès universel.	
La surface des places de stationnement désignées et des voies d'accès aux entrées est ferme, stable, antidérapante et de niveau, et toute pente est inférieure ou égale à 1:16.	
Les places de stationnement désignées sont situées à 50 mètres ou moins d'une entrée.	

Revêtement

Les revêtements accessibles sont fermes et stables afin de fournir le soutien et la stabilité nécessaires à l'utilisation d'aides à la mobilité. Voici quelques exemples de revêtements accessibles :	
<ul style="list-style-type: none">• Tuiles ou matériaux synthétiques coulés (facilitent le plus les déplacements en fauteuil roulant et avec d'autres aides à la mobilité)• Fibre de bois d'ingénierie• Sable de concassage sur une voie d'accès ferme et de niveau (voies extérieures seulement)	
Remarque : Il faut éviter le paillis d'écorce ou les copeaux de bois, le gravier et le sable.	
La surface fait l'objet d'inspections et d'entretiens réguliers afin d'y déceler les flaques d'eau, débris et matériaux dangereux, comme les éclats de verre et le métal tordu.	
La surface ne contient aucune fente de plus de 12,7 mm de largeur.	



Voies accessibles

Au moins une voie accessible dans l'espace de jeu relie l'équipement au sol et celui surélevé.	
Une voie continue et accessible relie le périmètre de l'aire de jeu et l'équipement, et les pentes sont inférieures à 12,7 mm.	
La largeur des voies accessibles est supérieure ou égale à 1 524 mm au sol.	
La pente des voies extérieures (p. ex. voie d'accès) est inférieure ou égale à 1:20, tandis que dans l'espace de jeu, la voie accessible est inférieure ou égale à 1:16.	
La pente des rampes surélevées est inférieure ou égale à 1:20.	
La voie reliant le stationnement et l'entrée de l'espace de jeu est inférieure ou égale à 1:16 et ne présente aucune protubérance.	

Équipement

Au moins un espace pour tourner de 1 524 mm de diamètre est aménagé au même niveau que l'équipement de jeu.	
Le dégagement sous les tables de jeu, le cas échéant, est d'au moins 610 mm de hauteur sur 432 mm de profondeur sur 762 mm de largeur.	
Des zones à l'ombre ou fraîches sont aménagées dans l'espace de jeu pour permettre aux utilisateurs de se protéger de la chaleur avant de retourner jouer.	
L'équipement nécessitant un transfert vers un point d'entrée ou siège est situé de 280 mm à 609,6 mm au-dessus d'une surface exempte d'obstacle et est muni d'un dispositif facilitant ce transfert, comme une main courante ou des poignées.	

Équipement au sol (équipement auquel on accède au niveau du sol et dont on sort au niveau du sol)

Le dégagement des genoux lorsque la personne est assise est le suivant : Hauteur : 609,6 mm Profondeur : 431,8 mm Largeur : 762 mm	
On accède à l'équipement au niveau du sol et on en sort au niveau du sol.	
L'équipement au sol comportant une surface de jeu surélevée est entouré d'une zone de protection sans obstacle de 1,8 m. Une telle zone entoure chaque structure de jeu et est exempte de débris, d'éclats de verre et d'objets pointus.	
L'équipement au sol accessible ou d'accès universel est intégré à l'espace de jeu de sorte à favoriser les interactions et la socialisation entre tous les enfants.	

Le tableau ci-après précise le nombre minimum de structures au sol par rapport au nombre de structures surélevées le long d'une voie accessible. On y indique également le nombre de structures au sol différentes requises par rapport au nombre total de structures au sol le long d'une voie accessible.



Nombre minimum de structures au sol et de types de structures au sol recommandé le long des voies accessibles

Nombre de structures surélevées	Nombre minimum de structures au sol le long d'une voie accessible	Nombre minimum de types de structures au sol le long d'une voie accessible
1	Sans objet	Sans objet
De 2 à 4	1	1
De 5 à 7	2	2
De 8 à 10	3	3
De 11 à 13	4	3
De 14 à 16	5	3
De 17 à 19	6	3
De 20 à 22	7	4
De 23 à 25	8	4
Plus de 25	8 plus 1 pour chaque groupe de 3 structures supplémentaires ou moins au-delà de 25 structures surélevées	5

Structures surélevées (structure à laquelle on accède au-dessus ou en dessous du niveau du sol et qui fait partie d'installations comprenant au moins deux structures)

Au moins la moitié de l'équipement de jeu surélevé est situé le long d'une voie accessible.	
Des voies accessibles surélevées relient les points d'entrée et de sortie de la moitié de l'équipement surélevé.	
Les points d'entrée et de sortie des structures surélevées sont reliés par des rampes ou points de transfert (p. ex. plateforme ou seuil) qui aident les utilisateurs à accéder aux structures surélevées sans fauteuil roulant ou aide à la mobilité.	
Les voies surélevées accessibles doivent être d'au moins 914,4 mm de largeur et comprendre des espaces pour tourner de 1 524 mm lorsque la rampe change de direction.	



Espaces pour tourner, paliers et points d'entrée (L'image de droite montre l'utilisation adéquate des paliers et espaces pour tourner entre les rampes. Les paliers permettent aux utilisateurs de se reposer à intervalles pendant la montée, de sorte à rendre celle-ci plus progressive.)

Les espaces pour tourner et paliers sont des éléments importants d'un espace de jeu réellement accessible. Ils permettent de changer de direction, de s'arrêter et d'apprécier l'équipement de jeu. Les espaces pour tourner doivent être d'au moins 1 524 mm (60 po) de diamètre.	
Une surface exempte d'obstacle d'au moins 762 mm sur 1 219,2 mm est aménagée à l'entrée de chaque structure accessible.	
La rampe est suffisamment large pour que deux fauteuils roulants puissent passer facilement en même temps, et on peut y effectuer un pivotement en trois points.	

Rampes, points de transfert et mains courantes

Les rampes sont privilégiées, lorsque possible, pour l'accès aux structures surélevées. Les points de transfert constituent une autre option pour accéder à l'équipement surélevé en l'absence de rampe. Quand on utilise des points de transfert comme des plateformes, des seuils ou des mains courantes, la distance entre l'endroit où la structure à atteindre et l'aide à la mobilité doit être minimale. Les seuils ou plateformes de transfert sont aménagés de 279,4 mm à 457,2 mm au-dessus du sol.	
La pente de la rampe reliant les structures surélevées est inférieure ou égale à 1:16.	
Des barreaux sont installés tout le long des rampes, des deux côtés, afin d'empêcher les aides à la mobilité et l'équipement de tomber.	
Les points de transfert sont parallèles à l'endroit à atteindre en fauteuil roulant ou avec l'aide à la mobilité, et leur surface est de niveau et d'au moins 356 mm de profondeur sur 610 mm de largeur. La surface est située de 280 mm à 457 mm au-dessus du sol.	
Toutes les rampes sont munies de mains courantes pour accéder à l'équipement surélevé dans les espaces de jeu accessibles.	
Une pente accessible satisfait aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La pente des rampes surélevées intérieures est inférieure ou égale à 1:16. • La pente des rampes dans l'espace de jeu est inférieure ou égale à 1:16. • La pente des rampes à l'extérieur de l'espace de jeu est inférieure ou égale à 1:20. 	
Les mains courantes satisfont aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Leur diamètre est de 24 mm à 40 mm. • La surface de prise sur la main courante est située de 508 mm à 711,2 mm au-dessus de la surface de la rampe. • Les mains courantes ne présentent aucune protubérance. 	

Fontaines à jets d'eau (excellente solution pour des jeux d'eau accessibles et sans dénivellation pour toute la famille)

La surface de la fontaine est plane et composée de béton brossé afin de minimiser les risques de chutes et de protéger les utilisateurs.	
Le béton est coloré pour fournir des repères visuels aux personnes ayant une déficience visuelle, afin de leur indiquer les aires de jeu et l'âge ou les capacités nécessaires pour y jouer.	
Les installations comprennent un éventail de types de jets d'eau (p. ex. au sol, à mi-hauteur et au-dessus des utilisateurs) intégrant des éléments colorés, stimulants et tactiles qui sont espacés de 20,32 cm à 30,48 cm afin d'en assurer la sécurité.	
Des boutons d'activation des jets d'eau sont installés au sol ou accessibles à partir d'un fauteuil roulant pour permettre aux personnes utilisant une aide à la mobilité de les activer en passant dessus ou encore en restant assis.	
Une structure fournissant de l'ombre ou une aire de pique-nique couverte est située à proximité et accessible à partir d'une voie de niveau pour les utilisateurs qui ne peuvent pas rester au soleil ou qui veulent se protéger de la chaleur.	
Des fauteuils roulants résistants à l'eau sont disponibles sur place ou sur réservation.	



Coordonnées :
Para NB – Sport et loisirs
a/s de Capacité NB
440, chemin Wilsey
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 7G5
506-462-9555
info@abilitynb.ca
www.paranb.ca

Para NB - Sport & loisirs est un partenariat entre les organismes suivants :



Contenu adapté de la norme CAN/CSA-Z614-F07 (C2012) – Aires et équipements de jeu avec l'autorisation de l'Association canadienne de normalisation (exploitée sous le nom de Groupe CSA), 5060, voie Spectrum, bureau 100, Mississauga (Ontario) L4W 5N6. Le présent contenu ne constitue pas la position complète et officielle du Groupe CSA sur le sujet énoncé. Pour la position officielle, consulter la norme précitée. Bien que le Groupe CSA ait autorisé l'utilisation du présent contenu, il n'est pas responsable de la manière dont les données sont présentées ni de toute interprétation de celles-ci. Pour obtenir de plus amples renseignements ou acheter des normes du Groupe CSA, consulter le site <http://shop.csa.ca/> ou téléphoner au 1-800-463-6727.